

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 1334-25

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 390 000,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2025

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 février 2025, le conseil municipal de Chelsea a adopté le règlement portant le numéro 1334-25 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 390 000,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2025 ».
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 1334-25 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le **20 février 2025** au bureau de la Municipalité de Chelsea, situé au 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea (Québec) J9B 1C1.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 1334-25 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **644**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 1334-25 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié le 24 février 2025, au www.chelsea.ca à partir de la section « Avis publics ».
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, ou à même les présentes.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 4 février 2025 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 4 février 2025;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins le 4 février 2025;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins le 4 février 2025, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale :
- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 février 2025 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 7^e jour du mois de février 2025.



Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

PUBLIC NOTICE

BY-LAW NUMBER 1334-25

BORROWING BY-LAW ESTABLISHING CAPITAL EXPENDITURES AND A LOAN IN THE AMOUNT OF \$1,390,000.00 TO FINANCE THE 2025 INVESTMENT EXPENDITURES

Public Notice to all eligible voters in the municipality

PUBLIC NOTICE IS GIVEN

ELIGIBLE VOTERS WHO ARE ENTITLED TO BE ON THE REFERENDUM LIST FOR THE ENTIRE MUNICIPALITY

1. During a Council sitting held February 4, 2025, the Municipal Council of Chelsea adopted by-law number 1334-25 entitled « Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$1,390,000.00 to finance the 2025 investment expenditures ».
2. Eligible voters entitled to be on the municipal referendum list may apply for a referendum vote on this by-law by registering their name, address and capacity of the person entitled to vote, supported by his or her signature in a register opened for this purpose.

Eligible voters must present one of the following pieces of identification : health insurance card, driver's license, passport, Certificate of Indian Status or Canadian Forces identity card.

If the person's name is not already on the list of qualified voters entitled to be included on the municipality's referendum list, the application must also be accompanied by a document attesting to the person's right to be included on the list.

3. The register will be accessible **February 20, 2025**, at the Municipality of Chelsea office located at 100 chemin d'Old Chelsea, Chelsea, Quebec J9B 1C1.
4. The number of applications required for a referendum poll on by-law 1334-25 is **644**. If this number is not reached, by-law 1334-25 will be deemed approved by those eligible to vote.
5. The result of the registration process will be published February 24, 2025, at www.chelsea.ca under "Public Notices".
6. The by-law is available for consultation at Town Hall, Monday to Friday, from 8:30 a.m. to noon and 1:00 p.m. to 4:30 p.m. or herewith.

Conditions to be a qualified voter entitled to be registered on the referendum list of the entire municipality :

7. Any person who, on February 4, 2025, is not disqualified from voting under section 524 of the Act respecting elections and referendums in municipalities and meets the following conditions :

☞ be a natural person domiciled in the municipality and has been domiciled for at least 6 months in Quebec, and

☞ be of legal age and Canadian citizenship and not be disqualified from voting by virtue of a judgment rendered under article 288 of the Civil Code of Québec.

8. Any sole owner of an immovable or sole occupant of a business establishment who is not incapacitated to vote and meets the following conditions :
- ☞ be the owner of an immovable or sole occupant of a business establishment located in the municipality since at least February 4, 2025;
 - ☞ in the case of an individual, be of legal age and Canadian citizenship and not be disqualified from voting by virtue of a judgment rendered under article 288 of the Civil Code of Québec.
9. Any undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment who is not incapacitated to vote and meets the following conditions :
- ☞ be an undivided co-owner of an immovable or co-occupant of a business establishment located in the municipality, since at least February 4, 2025;
 - ☞ be designated, by means of a proxy signed by a majority of the persons who have been co-owners or occupants since at least February 4, 2025, as the person who is entitled to sign the application to vote on their behalf and to be entered on the referendum list, if applicable. This power of attorney must have been produced before or at the time of transmission of the application.
10. Legal person :
- ☞ have designated by resolution, from among its members, directors or employees, a person who, on February 4, 2025, and at the time of exercising this right, is of full age and Canadian citizenship, and is not disqualified from voting by law.

GIVEN IN CHELSEA, QUÉBEC this 7th day of the month of February 2025.



Me Sheena Ngalle Miano
Director General and Registrar-Treasurer

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1334-25

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 390 000,00 \$ POUR
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2025**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux et acquisitions suivants :

Description	Terme	Coût
Achat de cylindres à air respirable – Incendie	5 ans	28 000,00 \$
Aménagement d'une structure d'ombrage parc Ruisseau Chelsea – Loisirs	5 ans	10 400,00 \$
Aménagement d'un sentier pour la résidence de personnes âgées secteur Farm Point – Infrastructures	5 ans	20 800,00 \$
Aménagement du stationnement du Centre Meredith – Travaux publics	5 ans	31 100,00 \$
Aménagement d'un talus chemin Pine – Travaux publics	5 ans	41 500,00 \$
Achat d'une camionnette – Incendie	5 ans	113 900,00 \$
Achat d'une camionnette électrique et borne de recharge – Travaux publics	5 ans	124 300,00 \$
Achat d'un camion avec benne aluminium et équipements de déneigement – Infrastructures	5 ans	129 500,00 \$
Aménagement du site interprétatif de la gare – Loisirs	10 ans	207 100,00 \$
Achat d'une rétrocaveuse – Travaux publics	10 ans	321 000,00 \$
Achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement – Travaux publics	10 ans	362 400,00 \$
TOTAL		1 390 000,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les divers travaux et acquisitions mentionnés ci-haut, tel qu'il appert des estimations détaillées préparée par la Municipalité de Chelsea, en date des présentes, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquelles estimations font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » à « K ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 390 000,00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 499 500,00 \$ sur une période de 5 ans et une somme de 890 500,00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

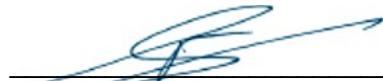
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 4^e jour du mois de février 2025.



Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière



Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 14 janvier 2025

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 4 février 2025

NUMÉRO DE RÉOLUTION : 27-25

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat de cylindres à air respirable - Incendie (5 ans)	25 720.00 \$
	Total achat avant taxes	25 720.00 \$
	TPS 5 %	1 286.00 \$
	TVQ 9,975 %	2 565.57 \$
	Total achat après taxes	29 571.57 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 568.79) \$
	Total achat (taxes nettes)	27 002.79 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	997.22 \$
	TOTAL ACHAT	28 000.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'une structure d'ombrage au parc Ruisseau Chelsea - Infrastructures (5 ans)	9 525.00 \$
	Total achat avant taxes	9 525.00 \$
	TPS 5 %	476.25 \$
	TVQ 9,975 %	950.12 \$
	Total achat après taxes	10 951.37 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(951.31) \$
	Total achat (taxes nettes)	10 000.06 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	399.94 \$
	TOTAL ACHAT	10 400.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un sentier pour la résidence de personnes âgées secteur Farm Point - Infrastructures (5 ans)	19 075.00 \$
	Total achat avant taxes	19 075.00 \$
	TPS 5 %	953.75 \$
	TVQ 9,975 %	1 902.73 \$
	Total achat après taxes	21 931.48 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(1 905.12) \$
	Total achat (taxes nettes)	20 026.37 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	773.63 \$
	TOTAL ACHAT	20 800.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement du stationnement du Centre Meredith - Travaux publics (5 ans)	28 575.00 \$
	Total achat avant taxes	28 575.00 \$
	TPS 5 %	1 428.75 \$
	TVQ 9,975 %	2 850.36 \$
	Total achat après taxes	32 854.11 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 853.93) \$
	Total achat (taxes nettes)	30 000.18 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	1 099.83 \$
	TOTAL ACHAT	31 100.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un talus chemin Pine - Travaux publics (5 ans)	38 150.00 \$
	Total achat avant taxes	38 150.00 \$
	TPS 5 %	1 907.50 \$
	TVQ 9,975 %	3 805.46 \$
	Total achat après taxes	43 862.96 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(3 810.23) \$
	Total achat (taxes nettes)	40 052.73 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	1 447.27 \$
	TOTAL ACHAT	41 500.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une camionnette - Incendie (5 ans)	104 775.00 \$
	Total achat avant taxes	104 775.00 \$
	TPS 5 %	5 238.75 \$
	TVQ 9,975 %	10 451.31 \$
	Total achat après taxes	120 465.06 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(10 464.40) \$
	Total achat (taxes nettes)	110 000.65 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	3 899.34 \$
	TOTAL ACHAT	113 900.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une camionnette électrique et borne de recharge - Travaux publics (5 ans)	114 300.00 \$
	Total achat avant taxes	114 300.00 \$
	TPS 5 %	5 715.00 \$
	TVQ 9,975 %	11 401.43 \$
	Total achat après taxes	131 416.43 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(11 415.71) \$
	Total achat (taxes nettes)	120 000.71 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	4 299.28 \$
	TOTAL ACHAT	124 300.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'un camion avec benne aluminium et équipements de déneigement - Infrastructures (5 ans)	119 065.00 \$
	Total achat avant taxes	119 065.00 \$
	TPS 5 %	5 953.25 \$
	TVQ 9,975 %	11 876.73 \$
	Total achat après taxes	136 894.98 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(11 891.62) \$
	Total achat (taxes nettes)	125 003.37 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	4 496.64 \$
	TOTAL ACHAT	129 500.00 \$



 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025



 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement du site interprétatif de la gare - Loisirs (10 ans)	190 500.00 \$
	Total achat avant taxes	190 500.00 \$
	TPS 5 %	9 525.00 \$
	TVQ 9,975 %	19 002.38 \$
	Total achat après taxes	219 027.38 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(19 026.19) \$
	Total achat (taxes nettes)	200 001.19 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	7 098.81 \$
	TOTAL ACHAT	207 100.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une rétrovaveuse - Travaux publics (10 ans)	295 275.00 \$
	Total achat avant taxes	295 275.00 \$
	TPS 5 %	14 763.75 \$
	TVQ 9,975 %	29 453.68 \$
	Total achat après taxes	339 492.43 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(29 490.59) \$
	Total achat (taxes nettes)	310 001.84 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	10 998.15 \$
	TOTAL ACHAT	321 000.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement - Travaux publics (10 ans)	333 375.00 \$
	Total achat avant taxes	333 375.00 \$
	TPS 5 %	16 668.75 \$
	TVQ 9,975 %	33 254.16 \$
	Total achat après taxes	383 297.91 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(33 295.83) \$
	Total achat (taxes nettes)	350 002.08 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (3 % - 6 mois)	12 397.92 \$
	TOTAL ACHAT	362 400.00 \$


 Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 4 février 2025


 Pierre Guénard
 Maire